LE NOUVEAU LYCÉE, LE NOUVEAU BAC, POLITIQUE DES LANGUES ET MATERNELLE...

FABRICE ROUSSEAU, CHEF DU SERVICE PÉDAGOGIQUE,VASSILIKI DRIANCOURT IA-IPR,
(MADAME DRIANCOURT REMPLACERA FABRICE ROUSSEAU DÈS LA FIN AOÛT DANS LES FONCTIONS DE CHEF DU SERVICE PÉDAGOGIQUE.)

Le contexte dans lequel s'inscrivent ce nouveau lycée et ce nouveau bac voulus par le ministre de l'éducation nationale est celui de la lutte contre le taux d'échec très élevé en licence qui interroge la capacité du lycée à faire réussir ses élèves dans l'université française. Cette réforme est intéressante pour l'enseignement à l'étranger parce qu'elle donnera aux élèves des compétences reconnues et attractives pour l'ensemble des universités étrangères qui attirent beaucoup de nos élèves dans le monde entier. J'ai eu, à l'instant, communication des excellents résultats du baccalauréat du lycée français de Shanghai, dont. 50 % des élèves ont choisi de faire des études supérieures dans l'enseignement universitaire en France et 20 % dans les universités britanniques. Nous avons un enseignement d'excellence qui ouvre les portes de l'ensemble des universités dans le monde. La réforme du baccalauréat renforcera la capacité de nos élèves à être recrutés où ils le souhaitent.

Les attendus des spécialités et formation générale :

- Meilleure maîtrise de la langue française, à l'écrit comme à l'oral, que l'on peut voir dans le coefficient des calculs de points et le fameux grand oral dont le format n'est pas encore totalement calé mais qui sera un entretien d'une vingtaine de minutes permettant de présenter un projet, expliquer les choix d'études et perspectives professionnelles envisagées. Les attentes des universités à prendre en compte dans la formation des futurs lycéens figurent dans les instructions officielles dès la classe de seconde. Cela nous confronte à des enjeux majeurs par rapport à la situation présente. Il n'y aura plus de possibilité de compenser les difficultés d'expression en français par une grande aisance en mathématiques, physique ou EPS. Dès septembre, nous devons monter le niveau de compétence linguistique de tous nos élèves et, en particulier, pour ceux dont ce n'est pas la langue native parlée à la maison. l'Amérique Latine nous semble la priorité du nouveau bac 2021 parce que nous y avons un faible taux de locuteurs natifs. Nous en tenons compte dès à présent notamment dans les plans de formation continue des personnels.

- Faire connaître ce nouveau baccalauréat aux universités du monde entier. Les choix de spécialité faits en fin de seconde auront des conséquences sur l'admissibilité dans l'enseignement supérieur en France mais aussi à l'étranger. En France, les universités et grandes écoles ont des stratégies variées. Science-Po Paris annonce qu'il n'y aura pas de préconisations de spécialités pour candidater à l'admission. A l'inverse, dans d'autres filières notamment scientifiques, des enseignements de spécialités scientifiques seront exigés. Nous savons que les universités américaines requièrent une note de mathématiques sur les relevés de notes de la 3ème à la terminale. Il y aura donc une information spécifique à destination des universités américaines sur ce nouveau bac et nous anticiperons la construction du projet d'études des élèves pour que nos élèves littéraires ne s'en trouvent pas exclus. Puisque le motif fondamental de la réforme est que l'élève puisse s'investir pleinement dans ses études, à nous de faire en sorte que, dans nos établissements, les choix de spécialités correspondent à des stratégies d'études dans l'enseignement supérieur adaptés à l'appétence de nos élèves. Ils choisiront d'étudier 3 disciplines de 4h chacune en première, 2 disciplines de 6h en terminale. Un travail sur l'orientation doit être fait dès le parcours Avenir au collège pour réfléchir aux métiers et aux différents domaines professionnels et, tout au long de la seconde, en utilisant les 54 heures de l'année pour que les élèves puissent se poser les bonnes questions sur les choix de spécialités qu'ils devront faire en première. Il faudra les accompagner. Dans ce schéma, les élèves auront des compétences linguistiques (De nombreux élèves maîtrisent trois ou quatre langues), des compétences très fermes sur deux spécialités - qui ne seront pas forcément maths-physique mais peut-être théâtre et physique ou théâtre et géopolitique... compétences très attractives pour des universités britanniques-. L'enseignement supérieur français veut, lui aussi, des élèves qui ont un profil fort, des qualités, des compétences, des appétences...Le directeur de Sciences-Po Paris choisit de supprimer les épreuves écrites de dissertation et veut privilégier les dossiers avec des compétences acquises, extracurriculaires. Il faudra accompagner nos élèves à aller au-delà, s'engager, avoir des pratiques sportives, des engagements civiques, citoyens, associatifs pour leur donner un profil particulier. L'AEFE valorise déjà l'engagement des élèves, non seulement les habituelles fonctions de délégué de classe, mais par Ambassadeur en herbe, par l'Orchestre des Lycées Français du Monde et dans chaque établissement, par des initiatives de coopération locale en matière d'environnement ou social.

Ce nouveau bac génère des stratégies prudentielles dans beaucoup d'établissements et certains parents ont déjà en tête de privilégier des spécialités classiques, maths-physique- SVT. Toutes les stratégies sont acceptables et nous avons accompagné les établissements dans l'ouverture des spécialités demandées. Notre difficulté tient à la taille des établissements. Les lycées français à l'étranger ont des effectifs bien moindres qu'un lycée moyen en France et économiquement, il est difficile d'envisager d'ouvrir 7 ou 8 spécialités, ce qui revient à avoir des enseignants qui passent 6 heures par semaine devant trois élèves... On peut donc envisager un enseignement des spécialités par le CNED.

Mise en place du nouveau bac, du nouveau lycée

FABRICE ROUSSEAU,VASSILIKI DRIANCOURT, SERVICE PÉDAGOGIQUE

La cartographie actuelle des spécialités pour la rentrée 2019 n'est pas stabilisée, c'est une première année d'exercice pour lancer les premières de l'année 19-2020, il sera possible de demander des ouvertures de spécialités pour la rentrée 2020 et compléter l'offre de formation de tous les établissements. L'AEFE a soutenu toutes les demandes dès lors qu'elles étaient fondées sur les compétences existant dans l'établissement. Nous avons soutenus les demandes de révision de refus du MEN, notamment pour les spécialités artistiques pour que nos élèves aient une caractérisation forte sur le marché du recrutement de l'enseignement supérieur.

Offre éducative et CNED

Le principe du CNED est la complémentarité. Nous avons interrogé en janvier tous les chefs d'établissement qui ont du cycle terminal - ou sont amenés à avoir du cycle terminal dans le cadre de l'extension d'homologation - en leur demandant de recenser les voeux de leurs élèves priorisant 4 spécialités et les faire coïncider avec les enseignants disponibles et la possibilité de s'adosser à une offre extérieure. Après dialogue avec le MEN, la totalité de nos établissements ont eu connaissance des spécialités qu'ils pouvaient ouvrir, charge à eux, au regard des propositions des vœux des élèves et de la capacité de l'établissement, à y répondre de façon effective. Je prends l'exemple d'un établissement dans lequel, en février, 22 élèves voulaient faire SVT en 1re et pour lequel le chef d'établissement en demande l'ouverture. 4 mois plus tard, finalement, les élèves sont attirés par histoire-géo--sciences po et maths. Le chef d'établissement pourra s'appuyer sur l'offre du CNED. Cela sécurise le parcours de l'élève, permet à l'établissement d'être sur une offre éducative tout à fait conséquente et permet d'aider les petits établissements.

Le point de vigilance est sur la ressource humaine au regard de choix financiers : il n'est pas question que l'offre CNED se substitue à un enseignant qui pourrait être embauché.
On permet à l'établissement de s'appuyer sur le CNED mais si les effectifs élèves sont stables et permettent une ouverture en présentiel, l'établissement ouvrira la spécialité en présentiel.

Q/ Xavier Depouilly, *Lycée français de Hanoï,* Qui finance les cours pris au CNED ?

R/ Ce sont des arbitrages. Si l'élève a obtenu la spécialité à la suite d'une décision de conseil de classe, c'est le parcours de l'élève. Dans nos établissements conventionnés et en gestion directe, l'établissement prendra en charge tout ou partie du CNED. Si c'est un voeu de la famille alors que le conseil de classe n'y est pas favorable, la famille devra contester l'avis du conseil de classe selon les procédures, et l'établissement ne permettra pas l'accès à la spécialité. Pour les poursuites de scolarité d'élèves qui arrivent dans un lycée en terminale ou leur spécialité n'est pas offerte, le coût du CNED reste à trancher. Le CNED n'est pas encore en mesure de nous dire ce que sera sa capacité d'accueil pour des spécialités telles que les arts plastiques. Il y a encore beaucoup de questions à résoudre.

Q/ Xavier Depouilly : il n'y a eu que 5 spécialités proposées en début de process et le message de la direction était clairement "Le CNED pour les autres spécialités". Il a eu peu d' information concrète sur les conditions financières et modalités d'accompagnement par le CNED.

R/ C'est normal qu'à ce stade l'établissement n'ait pas pu vous répondre de façon très concrète, la réponse est en train de se créer avec le CNED avec qui nous travaillons sur la cible, les élèves, l'échéancier, etc.
Il sera très difficile et peu souhaitable pour un élève d'être seul à prendre sa spécialité. Il ne s'agit pas de remettre en cause la décision du conseil de classe mais, pour l'Education Nationale, le premier critère de choix des spécialités est l'intérêt de l'élève. Or cela pourrait mettre l'élève en difficulté. Peut-être que certaines spécialités à la rentrée scolaire 2019 ne seront pas ouvertes mais s'il y a une appétence chaque année pour 5-6 élèves, on passera en présentiel en première et ensuite au CNED en terminale parce que la question du CNED va se poser en terminale mathématiquement puisque nos élèves de première qui auront 3 spécialités en 1ère, devront en abandonner une pour la terminale. Le passage en CNED en terminale se posera de façon évidente.

Q/ Amine Bennani Doss, *Lycée Paul Valéry, Meknès* : L'élément fondamental de cette réforme est de construire la réussite des élèves en réduisant le taux d'échec en France. Qu'en est-il de l'enseignement français à l'étranger ? Y a t-il eu une enquête auprès des parents ? La réforme introduit le choix d'orientation à partir de la seconde par le biais de spécialités en poussant les élèves à faire des choix d'orientation très tôt. C'est plutôt paradoxal, car l'idée est d'avoir une formation généraliste. Tout un travail de sensibilisation des familles doit être mené à partir de collège pour pouvoir s'inscrire dans cette nouvelle orientation et voir les résultats escomptés.

Mise en place du nouveau bac, du nouveau lycée

FABRICE ROUSSEAU, VASSILIKI DRIANCOURT, SERVICE PÉDAGOGIQUE

R/ Cette réforme est voulue par le MEN. Nos établissements sont homologués par le MEN. L'AEFE n'en est pas l'origine. Pour vous rassurer, la spécialisation n'est pas une condamnation à perpétuité ! Ce n'est pas parce qu'à l'âge de 16 ans on se spécialise sur 3 disciplines à raison de 4 h par semaine et qu'ensuite, en terminale 2 x 6 h par semaine, que l'on ne sait plus rien faire dans les autres champs disciplinaires ! Le tronc commun maintient du français en première et de la philosophie en terminale (4h) de l'histoire-géographie, deux langues vivantes, de l'enseignement scientifique, moral et civique et de l'EPS. La formation générale est maintenue sur la moitié de la semaine et est commune à tous les élèves de 1re et terminale et, sur l'autre moitié de leur semaine, les élèves se spécialisent. Les universités des pays anglo-saxons, particulièrement britanniques permettent en première année universitaire de faire théâtre et biologie. Et de faire ensuite un master d'humanité.

Cette réforme du lycée nous oblige à changer notre représentation de la formation où nous avions l'habitude de raisonner en filières de sélections successives sans pouvoir faire demi-tour plutôt que de concevoir la formation en briques de compétences qui se complètent les unes les autres. Dans beaucoup de pays, des étudiants commencent des études médicales 2 ans après leur admission à l'université, les deux premières années, ils ont pu étudier la littérature ou les Beaux-Arts ou le cinéma. L'enseignement supérieur en France est aussi en train de permettre des passerelles de plus en plus ouvertes entre les différentes filières de formation et permettre aux étudiants que nous lui confions avec ce nouveau baccalauréat d'avoir des possibilités de formation et de diplomation les plus vastes possibles. On voit les contradictions du système actuel où la majorité des élèves sont orientés en première et terminale S et quand on les interroge sur leur projet postbac, ils ne veulent plus faire de maths. Cette réforme du lycée prend le contre-pied du système actuel. Si on veut faire du droit, on n'a plus nécessairement besoin de faire des maths, de la physique et de la SVT en spécialité exclusive.

Q/ Samantha Cazebonne, *députée* : Il existe en France des lycées qui mutualisent des moyens pour permettre à des élèves en faibles effectifs de suivre des options. Quel est le projet de l'AEFE pour ouvrir le champ des possibles aux élèves de lycées ayant de petits effectifs ?

R/ Cela fait partie de nos réflexions avec le CNED et l'éducation nationale. La question du présentiel est un des critères de l'homologation. Les établissements isolés pourraient -et ils le font déjà- partager une ressource, notamment un professeur de philosophie ou pourraient avoir des groupes sur des spécialités, via une visio. En termes de moyens, il faudra travailler sur la qualité du débit internet parce que la visio est très consommante avec ses flux d'images en bande passante.

Dans les villes où on a deux ou trois établissements homologués sur le cycle terminal, on peut ouvrir une spécialité un peu pointue sur chaque établissement en enseignement partagé, c'est déjà une réflexion avancée dans certains réseaux.

Evaluation et notes du contrôle continu

Q/ Corinne Petit, *Lycée français, Singapour* : La réforme du bac est une bonne nouvelle pour les enfants. C'est une réforme conceptuelle majeure. Comment faire changer les mentalités des personnes chargées de sa mise en place ? D'enseignants habitués à une notation sévère en 2de et 1re alors que le nouveau bac introduit beaucoup de contrôle continu ? Comment arrêter de dire aux enfants "vous devez rentrer en France et suivre la voie royale des classes prépas ?"

R/ C'est toute la question de l'accompagnement du pilotage des établissements. Nous avons prévu à l'automne des séminaires avec les chefs d'établissement des 238 établissements homologués en cycle terminal pour leur présenter le dispositif de passation des épreuves de contrôle continu (ECC) et faire un point sur la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat, des spécialités et les modalités de prise en compte des souhaits des élèves. Les épreuves communes de contrôle continu sont les 3 épreuves que les élèves vont passer, 2 en première, (fin janvier-début février 2020 puis fin printemps) et 1 au deuxième trimestre de terminale.
Quant à la notation, l'évolution des pratiques de notes des enseignants a largement changé mais la transformation n'est pas totalement achevée. il nous reste quelques collègues à convaincre, c'est une problématique bien française, dans certains établissements prestigieux les enseignants, selon la théorie de l'escalier, estiment qu'il y a forcément 20 % de mauvais...
A l'étranger, la pression vient des familles qui exigent que l'évaluation soit adaptée aux intérêts des élèves.

Pour Parcoursup on sait que l'algorithme tient compte de la moyenne de la classe, dans l'établissement, des moyennes des classes, et cela permet de compenser des notations particulièrement sévères, pas forcément fondées en tant que telles. En revanche, la pénalisation des élèves de l'EFE peut se faire par rapport aux établissements d'enseignement supérieur étrangers. Une proportion importante d'élèves sur nos gros réseaux ne vient pas étudier en France et donc ne peut pas bénéficier d'une compensation Parcoursup. Pour l'Espagne, les États-Unis, pour l'orientation vers la Grande-Bretagne, pour l'essentiel des bacheliers libanais, des pratiques de notation qui sont sévères mais justes sont surtout injustes. Elles ne correspondent plus aux pratiques pédagogiques et aux instructions du MEN. Il faut donc que ces enseignants changent leur pratique, ça fait partie des enjeux des plans de formation continue du personnel que nous mettons en œuvre dans toutes les zones de mutualisation. Chaque zone a un inspecteur d'académie de l'Agence référent qui valide le plan de formation. Le problème est que la formation n'est pas encore obligatoire et quelques enseignants échappent au dispositif. Nous allons dans les établissements, les collègues inspecteur d'académie les visitent. Les chefs d'établissement, particulièrement soucieux des conditions d'évaluation des élèves remontent aussi les informations.

Cette année, plus encore qu'en 2018, les résultats au baccalauréat obtenus par les élèves seront de nature à rassurer tout le monde et montreront que les notes attribuées en 2de, 1re et terminale sont totalement à la hauteur des résultats au baccalauréat.

Mise en place du nouveau bac, du nouveau lycée

FABRICE ROUSSEAU, VASSILIKI DRIANCOURT, SERVICE PÉDAGOGIQUE

Q/ Louis Sarrazin, *conseiller à l'assemblée des Français l'étranger représentant les établissements d' Autriche, Slovaquie et Slovénie* : comment se passe l'homologation quand l'homologation des classes de lycée coïncide avec la mise en place du nouveau bac ? est-ce que vous avez une procédure adaptée? est-ce qu'il y a des aussi des établissements mutualisateurs permettant aux petits établissements de s'entraider ?

R/ L'établissement en phase d'homologation du cycle terminal , peut garder le CNED parce que ce sont des classes à examen, ce qui permet d'éviter à nos élèves de perdre leur statut scolaire et présenter l'examen en candidat individuel ce qui est objectivement très compliqué et très stressant pour les familles.
Nous allons gérer un entre deux : des établissements qui demandent une extension de l'homologation pour leurs élèves en cycle terminal sur l'ancien bac et qui se projettent avec une partie de leurs élèves qui seront sur le nouveau bac. La procédure sera la même, s'appuyer sur le CNED pour que les contenus et notamment les spécialités soit enseignés dans des conditions tout à fait favorables et, en amont de cette demande (et nous nous avons eu quelques exemples cette année), nous nous rapprochons des établissements qui demande une extension d'homologation pour anticiper l'ouverture de spécialités à la rentrée prochaine pour qu'il n'y ait pas d'année blanche dans un temps général de réforme et pour que l'établissement puisse être opérationnel au 1er septembre. On permet, en parallèle aux EMCP2 (enseignants formateurs) de faire une formation des personnels enseignants concernés par le cycle terminal pour bénéficier rapidement de l'outillage qui va leur permettre au 1er septembre d'être opérationnels dans les classes.

Q/ Anne Lacombe, *Lycée Van Gogh, la Haye* : Y a t'il eu une évaluation des coûts et des contraintes de la réforme du lycée et du bac? En tant que parents, nous sommes très soucieux de stabiliser le coût des frais de scolarité et de savoir si elle pourrait impacter d'autres enseignements au collège par exemple et que le focus sur le lycée ne soit pas un prétexte pour justifier des politiques restrictives.

R/ Il n'y aura pas de mesure de carte scolaire, pas de suppression de poste, d'embauche dédiée pour la réforme du bac. On utilise les compétences des enseignants qu'ils soient titulaires ou pas (mais dans le secondaire il y a beaucoup d'enseignants titulaires). Pour l'instant nous n'avons pas de remontée de coûts générés par la mise en place de la réforme. il faudra attendre 2021, quand on sera en terminale évaluer surcoûts générés par le CNED. En revanche nous voyons bien en ce moment même, avec une vingtaine d'enseignants qui sont en formation numérique et science informatique à Bordeaux, Montpellier et Toulouse qu'il y a un surcoût lié à la formation pour certaines spécialités. il faudra voir le coût pour l'établissement pour le remplacement des enseignants qui sont partis en formation en France. Il faut attendre d'avoir au moins de génération montante - Première terminale - pour un chiffrage des coûts structurels liés à la réforme notamment à la montée de compétences des enseignants pour pouvoir dispenser correctement certains enseignements. En ce qui concerne les disciplines artistiques, il y a très peu d'investissements requis par les spécialités puisque ce sont des établissements qui proposaient déjà en option le théâtre ou le cinéma ou audiovisuel et qui avaient donc déjà réalisé des investissements lourds.
N'oublions pas que le lycée représente 15 % des effectifs du réseau mondial sur 355 000 élèves. Rapporté à l'ensemble des recettes du réseau, le coût de cette réforme ne sera sans doute pas négligeable, pas très élevé mais réel. Sur le

reste, notre objectif a toujours été de stabiliser les effectifs enseignants. Nous aurons des changements qui vont prendre du temps. Les élèves parlent entre eux de leurs enseignants, ils en parlent avec vous donc, si tel enseignant s'approprie mal le programme de son enseignement de spécialité, un an ou deux après, moins d'élèves qui voudront le suivre. A l'inverse, si vous avez un enseignant de physique qui fait un programme extraordinaire, il y aura un appel d'air. Pour l'instant, nous travaillons avec une ressource humaine stable et prenons le temps de mettre en place cette réforme, l'année prochaine en première, l'année suivante en terminale en voir les conséquences et les ajustements de postes, ce qui est le plus coûteux sur une réforme.

L'enseignement des maths

Q/ Hélène Conway-Mouret, *sénatrice* : Autant je comprends parfaitement que, pour les familles, l'aspect économique de la réforme est à prendre en compte, autant j'ai l'impression, dans votre présentation, qu'elle va à l'encontre de ce qui été prôné, les élèves décident de leur parcours et doivent avoir le choix de disciplines pour lesquelles ils ont certaines compétences. La réforme est biaisée dès le départ puisque c'est sur la base des professeurs disponibles en capacité de dispenser les matières que celles-ci seront offertes en spécialité. Par ailleurs, j'ai été saisie par un grand nombre de professeurs de mathématiques inquiets du fait qu'avant il y avait plusieurs filières avec des enfants qui se préparaient pour un bac S et d'autres qui choisissaient une filière ES ou L. Or avec la réforme, il y aura une option de mathématiques unique réunissant dans la même classe des élèves qui visent des études supérieures scientifiques et d'autres qui ne seront pas intéressés. Comment pallier ces inquiétudes ?

R/ Vous posez la question des ressources humaines. La réforme en France a été conçue pour travailler avec les ressources humaines disponibles. L'essentiel de la réforme du ministre de l'éducation nationale a pour but d'utiliser différemment les compétences existant dans l'établissement. Les enseignements de spécialité reprennent les moyens humains pour faire, sur un établissement moyen en France, 7 spécialités a minima. Les ajustements horaires des grilles actuelles permettent de financer et de couvrir l'essentiel des besoins futurs sauf à avoir des mouvements d'élèves massifs vers certaines spécialités, ce que nous ne constatons pas. La réforme mettant en place un enseignement scientifique d'une 1,30h par semaine en 1ère et terminale libère un temps d'enseignement en physique et en science de la vie et de la terre qui permet de couvrir ses spécialités. Même chose en mathématiques. Les enseignants d'histoire-géographie ont 3h par semaine, les enseignants de français et philosophie libérent un petit peu de temps mais les enseignements de spécialité, pour les philosophes en particulier, avec les lettres-humanités en première et terminale permettent de compenser. Autrement dit, en France comme à l'étranger, la réforme est un redéploiement des moyens d'enseignement pour s'adapter à des demandes des élèves qui, de toutes façons, ne sont pas erratiques. Nous n'avons pas constaté de mouvement massif vers une spécialité cinéma audiovisuel au détriment des mathématiques.

R/L'enseignement des maths : La spécialité mathématiques est dans tous les établissements et les 238 établissements de l'EFE, parfois avec plusieurs groupes, c'est également le cas pour la physique et SVT et SES qui sont à 95 % dans tout le réseau. Globalement, nous avons des élèves qui sont cohérents dans leur choix et l'intérêt de la réforme de permettre à tous les élèves d'être cohérents entre leurs spécialités lycée et leurs voeux post-bac. Nous avons en France, vous le savez madame la sénatrice, des terminales scientifiques qui sont plein à craquer et des facs de sciences qui sont moitié vides et, inversement, très peu de terminales littéraires et des facultés de lettres et sciences humaines qui sont pleines à craquer. Par la réforme du baccalauréat, on permet aux élèves de mettre en adéquation leurs domaines d'études au lycée et ce qu'ils souhaitent faire post bac. il n'y a pas eu de consignes passées aux proviseurs autres que de laisser les familles choisir, de faire en sorte que l'appétence des élèves prime sur les contraintes de gestion. Néanmoins nous sommes très heureux qu'il n'y ait pas eu de mesure de licenciement pour cause de réforme du baccalauréat. On a des ajustements, des glissements, notamment des couples de spécialité qui vont dans des espaces qui n'existaient pas, comme mathématiques + sciences économiques et sociales pour un gros volume de bacheliers S qui vont vers les filières économiques, financières et gestion. Là encore avec les ressources disponibles. On peut avoir un ajustement dans un an ou deux mais ils se feront plutôt vers les personnels vacataires ou en contrat local.
Permettons aux élèves d'étudier des disciplines qu'ils ont envie d'étudier et pour lesquelles ils réussissent. Pour des élèves moyens en mathématiques, spécialité mathématiques en première avec abandon de la spécialité en fin de première et cela correspond totalement à un parcours de type ES. Si on juxtapose l'ouverture des spécialités dans nos 258 lycées de l'EFE, on voit que les établissements ont joué le jeu de la diversité avec une offre bien plus dense et bien plus diversifiée via les spécialités qu'à l'heure actuelle via les filières, donc de ce point de vue, la réforme est bien engagée.

Problématique de la langue nationale obligatoire au bac limitant le choix des élèves

R/ Nous sommes saisis par plusieurs établissements qui ont l'obligation de présenter au bac la langue du pays hôte, dans les pays arabes, mais pas seulement. La réforme du bac pose 2 langues, A et B pour mettre fin aux langues vivantes 1 et 2. 4h30 par semaine en première et en terminale, choisies parmi 24 langues. Elles font l'objet d'un contrôle continu, c'est à dire de 3 évaluations qui sont progressives, 1h30, 2h, 2h30, les deux premières en première et la dernière en terminale. Toutes les langues peuvent être enseignées dans le cadre de la réforme du baccalauréat au titre de la langue vivante C. la langue vivante C est une option et est la seule option des élèves s'ils choisissent de la prendre. Elle doit être enseignée dans l'établissement et évaluée sur les bulletins de notes trimestriels ou semestriels. En spécialité linguistique il ne peut y avoir que 4 langues.
Je veux rassurer tout le monde : procéder à une évaluation des langues par des épreuves de contrôle continu est rassurant, j'en veux pour preuve les habituelles critiques des évaluations de terminales au baccalauréat sur la langue malgache par des enseignants installés en France depuis 40 ans et qui ne connaissent pas la langue pratiquée. Ne pas arriver pas à dépasser 12 en malgache au bac pour un élève malgache n'est pas très valorisant. Donc, on procède par contrôle continu et une évaluation par les enseignants dans l'établissement. Un problème se pose pour les pays où une réglementation locale ou un accord bilatéral oblige à passer la langue du pays au baccalauréat, typiquement pour les pays du Maghreb et du Moyen-Orient, l'arabe. Cela ne pose de problème que pour les élèves qui sont légalement tenus d'étudier de l'arabe en langue vivante A ou B (Maroc) et qui veulent faire une classe préparatoire en France pour lesquelles l'arabe est extrêmement rare. Les classes préparatoires en France demandent une langue vivante européenne, anglais, italien, espagnol voir russe mais l'arabe est peu présent. Mon collègue du service Formation Enseignement Supérieur de l'agence travaille justement avec l'équipe Parcoursup pour informer les proviseurs de lycée à classes préparatoires de cette contrainte qui pèse sur des élèves nationaux des pays hôtes de nos établissements, en particulier arabophones, afin qu'il puissent présenter leur candidature en classe préparatoire en France et soient correctement traités.
Ainsi quand ils ont mis l'anglais l'espagnol ou l'allemand ou italien en langue vivante C dans Parcoursup, le dossier soit traité comme si c'était leur deuxième langue vivante. Ce sont des questions de législation. la réforme ne peut pas être parfaite tout de suite mais on va y arriver. Le choix du ministre était de retenir quatre langues européennes, anglais, allemand, italien, espagnol faisant l'objet d'un enseignement de spécialité de langues et civilisations. Ce n'est pas choquant, nous comptons surtout sur les sections internationales pour représenter les autres langues.

Attention à l'enseignement maternel dans l'ensemble du réseau français à l'étranger

Depuis 2 ans, nous constatons une baisse tendancielle des effectifs en maternelle ce qui nous inquiète particulièrement parce que c'est le socle sur lequel se construisent nos établissements et sur lequel ils se développent. C'est d'autant plus paradoxal qu'en 2015 nous avons eu une réforme de la maternelle qui propose - et vous le voyez tous au quotidien dans votre établissement - une maternelle beaucoup plus ouverte, adaptée au rythme d'apprentissage des élèves, qui ménage des temps variés dans la journée. La maternelle n'est pas une classe préparatoire au CP, c'est une classe en tant que telle, faite pour que les élèves s'épanouissent et prennent plaisir à venir à l'école. C'est exactement le même état d'esprit que la réforme du lycée : prendre plaisir à venir à l'école parce qu'on y réussit ce qu'on y fait. Nous n'avons pas su communiquer suffisamment sur cette évolution de la maternelle, nous avons largement souffert de la concurrence des écoles Montessori, des kindergarten divers et variés, des jardins d'enfants avec un programme pédagogique plutôt moins que plus mais qui ont une grande force stratégique de marketing, alors que nous avons des enseignants professionnels de l'éducation qui savent s'adapter à la petite enfance. Nous devons renforcer considérablement notre communication, avec vous, en direction de l'ensemble des communautés que vous pouvez recruter dans vos établissements.

Nous avons besoin de faire savoir ce que nous faisons en maternelle, montrer nos espaces, nos salles de classe où il y a trois, quatre zones, des tableaux blanc interactifs, des endroits où on fait classe avec de la musique toute la journée, ouverte, accueillante, les enfants sont responsabilisés, les parents rassurés.
Nous devons retrouver une augmentation des effectifs de maternelle le plus vite possible, parce que ce n'est pas un problème de doublement des effectifs du réseau auquel nous devrons faire face dans 10 ans mais de baisse.
Le baccalauréat 2021 et la maternelle doivent être les deux principaux produits d'appel de l'enseignement français à l'étranger.

Politique des langues au primaire

Q/Julie Fèvre, *Lycée français de Madrid* : Par rapport à la politique des langues en maternelle et l'attractivité du réseau, est-ce que vous pensez instaurer un peu plus d'anglais en maternelle ?

R/ Beaucoup d'établissements conventionnés le font déjà. A Pékin, l'établissement en gestion directe a introduit une langue à la maternelle, outre le français. ne serait-ce qu'à 2 x 40mn semaine, on peut pratiquer dès la petite section une autre langue que le français pour peu que le français soit la langue pratiquée le plus possible dans l'établissement et ensuite en moyenne section introduire une deuxième langue vivante, par le jeu, la comptine, le chant. Tout dépend du contexte linguistique. A Madrid, cela peut être l'anglais d'abord puis l'espagnol en grande section ou l'inverse. En Chine, à Pékin on introduit le chinois en petite section, l'anglais en grande section. A Shanghai c'est l'inverse, d'abord l'anglais puis le chinois en grande section. Dans les deux cas on a des élèves trilingues qui, en fin d'école élémentaire, s'expriment de manière très fluide en 3 langues.

Q/ Donc le dogme d'asseoir les deux langues avant le CE2?

R/ La langue des études c'est le français. Les langues sont pratiquées en plus. Les exigences attendues des élèves en maîtrise de la langue française en 2de, 1re, terminale, signifient que nous ne pouvons pas construire des élèves sur les fragilités en maîtrise du français dès le plus jeune âge. Le français doit être la langue majoritaire de pratique dans la classe, si possible également pratiquée dans les couloirs et les cours de récréation mais cela ne dépend pas vraiment de nous. Ce qui dépend de nous, c'est de faire en sorte que le français ne soit pas la langue des mauvaises notes, la langue de la pénibilité de l'école qu'on endure et que le français soit la langue du plaisir d'aller à l'école. A ce prix-là on peut introduire deux autres langues de la maternelle.

Q/ Mais cela doit se faire à moyens constants ? Donc c'est l'enseignant qui enseigne l'anglais ?

R/ Pas du tout. Certes il y a des professeurs des écoles habilités, mais autrement des personnels de droit local embauchés spécialement parce qu'ils ont des compétences pour enseigner aux petits. Ce sont des ressources indispensables.

Q/ Amine Bennani Dos, *Lycée Paul Valéry, Meknès* : vous avez parlé de maternelle, du manque de communication et de la désaffection des parents. Il y a un certain nombre de points qui mettent la communauté des parents en difficulté : trop de réformes qu'ils n'arrivent pas à digérer, l'absence de concertation élargie avec les associations de parents d'élèves, les frais de scolarité qui augmentent, la ponction de 30 millions d'euros, les réductions budgétaires et les frais de scolarité qui vont augmenter pour les non européens au niveau des universités… tout cela met beaucoup de pression financière sur les parents qui vont retarder l'entrée de leurs enfants et justifier cette désafffection…

Q/ Hasna ABOUZAID, *GS Claude Monet, Mohammedia* : Ce qui nous remonte presque quotidiennement par les parents d'élèves au Maroc c'est la question des choix adoptés par le service pédagogique en matière d'enseignement de l'arabe. On prive les élèves marocains qui ont choisi l'enseignement français d'un droit vraiment lié à nos convictions de l'école de la République de comprendre et écrire en arabe. Pourquoi la langue arabe est enseignée au Maroc sans vocalisation ? Nos enfants ne comprennent rien. Les rapports du centre d'études arabes sont biaisés et incluent dans leurs statistiques les élèves entrés en secondaire. Ce qui est évalué, c'est la performance d'un autre système (l'enseignement privé marocain) et non pas du nôtre. Pourquoi ne pas adopter la vocalisation qui va aider vraiment à concrétiser réellement les objectifs de la convention et de cette coopération historique importante marocaine-française ?

R/ La France a recruté depuis janvier 2019 un inspecteur d'académie de langue arabe. On va faire évoluer très rapidement les pratiques d'enseignement avec l'objectif d'accompagner tous les enseignants - qu'il soient titulaires ou non - sur la pratique de l'enseignement de l'arabe et que cela corresponde aux pratiques d'enseignement français en matière de langues. Cela correspond à nos critères qualitatifs mais pour tous les élèves que nous avons la chance de scolariser (Dix fois plus d'apprenants en langue arabe qu'en France) l'arabe devienne une expertise. Le recrutement d'un inspecteur de langues étrangères en arabe va permettre d'expertiser les enseignants et faire évoluer les pratiques pour satisfaire les attentes de toutes les familles.